

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 20581 Numéro SIREN : 403 923 576 Nom ou dénomination : A.F.M

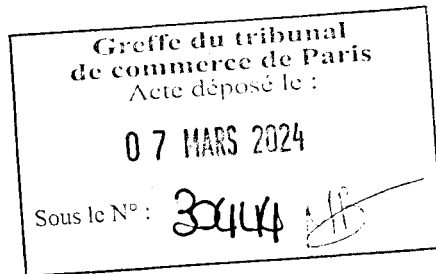
Ce dépôt a été enregistré le 29/02/2024 sous le numéro de dépôt 30444

A.F.M
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 96 rue de la Victoire, 75009 PARIS
403 923 576 RCS PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

CERTIFIES CONFORMES

La Gérante
Florence MOLL



Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

ACTIF

Exercice clos le
31/12/2021
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2020
(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	6 469	4 435	2 035	0,12	3 155	0,24
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	12 109	7 087	5 022	0,29	6 341	0,48
Autres immobilisations corporelles	107 218	96 691	10 527	0,60	12 176	0,92
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 200		1 200	0,07	1 200	0,09
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	7 493		7 493	0,43	7 536	0,57
TOTAL (I)	134 489	108 212	26 277	1,50	30 408	2,31
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	806 626		806 626	46,06	422 973	32,07
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	13 604		13 604	0,78	13 958	1,06
. Autres	53 042	30 000	23 042	1,32	23 042	1,75
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	310 960		310 960	17,76	110 960	8,41
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	486 209		486 209	27,78	663 830	50,34
Charges constatées d'avance	83 756		83 756	4,78	53 626	4,07
TOTAL (II)	1 754 198	30 000	1 724 198	98,50	1 288 389	97,69
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 888 686	138 212	1 750 474	100,00	1 318 796	100,00

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euros

PASSIF

Exercice clos le
31/12/2021
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2020
(12 mois)**Capitaux propres**

Capital social ou individuel (dont versé : 8 000)

Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

Ecart de réévaluation

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

TOTAL (I)

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL (II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III)**Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

. Organismes sociaux

. Etat, impôts sur les bénéfices

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

. Etat, obligations cautionnées

. Autres impôts, taxes et assimilés

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

Instruments financiers à terme

Produits constatés d'avance

TOTAL (IV)

Ecart de conversion et différences d'évaluation passif

(V)

TOTAL PASSIF (I à V)

8 000	0,46	8 000	0,61
800	0,05	800	0,06
31 519	1,80	31 519	2,39
483 868	27,64	468 515	35,53
232 261	13,27	43 953	3,33
756 448	43,21	552 787	41,92
75 520	4,31	106 392	8,07
4 234	0,24	6 148	0,47
549 069	31,37	431 396	32,71
72 432	4,14	64 804	4,91
90 802	5,19	52 541	3,98
74 475	4,25	8 962	0,68
121 962	6,97	86 151	6,53
2 549	0,15	4 489	0,34
2 984	0,17	5 127	0,39
994 026	56,79	766 009	58,08
1 750 474	100,00	1 318 796	100,00

A.F.M
Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 96 rue de la Victoire, 75009 PARIS
403 923 576 RCS PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{ER} AVRIL 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 232 261,05 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :232 261,05 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur483 867,73 euros

Pour former un bénéfice
distribuable de716 128,78 euros

A titre de dividendes410 001,05 euros
Soit environ 820,00 euros par part sociale,

Le solde306 127,73 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 306 127,73 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 410 001,05 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associées ont été informées que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.



L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10% du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

28 600,00 euros, soit 57,20 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 28 600,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1^{er} avril 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associées.

Certifié conforme
La Gérante

